# **CPIE des Pays de l'Oise**

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement





## LE LISERON

### **EST-CE REELLEMENT POSSIBLE DE S'EN DEBARASSER?**

Le liseron est une plante redoutée par de nombreux jardiniers! Considérée comme une mauvaise herbe, la présence de celleci indique un sol en mauvaise santé: un excès d'azote (engrais, compost déséquilibré...) ou un sol laissé nu durant l'hiver.



### Comment prévenir sa propagation ?

La première des actions à mener contre l'invasion du liseron consiste à l'empêcher de se multiplier.

- Le liseron se multiplie par voie aérienne (dissémination des graines par les oiseaux), il est donc important de couper les parties aériennes avant que les fleurs ne produisent les graines.
- Il se développe également par voie souterraine. Ne travaillez pas le sol avec une bêche ou un motoculteur ; chaque nouveau tronçon de racine peut donner un nouveau plant.



### Et pour en finir avec un Liseron envahissant...

Il est possible d'arracher quelques pieds de liserons. Pour être efficace, il faut aller chercher les racines profondément dans le sol, si possible sans les trancher. Pour cela, utilisez une gouge, une fourchebêche ou une grelinette. Effectuez l'opération plusieurs fois afin d'affaiblir, puis voir disparaître le liseron.

L'utilisation d'une bâche épaisse noire durant une année obtient de bons résultats. Toutefois, cette pratique convient davantage à de grandes surfaces non cultivées et ne convient pas pour supprimer quelques pieds épars. Dans ce cas-là, optez pour une boite de conserve placée sur le pied de liseron.



### Accepter sa présence ?

Le Liseron a un réel intérêt pour la faune du jardin (les fleurs attirent les pollinisateurs, tandis que les feuilles nourrissent les chenilles de plusieurs papillons). Dans le cas d'une présence peu soutenue, offrez-lui quelques tuteurs, ainsi il laissera vos plantations en paix. Pensez toutefois à couper les fleurs juste avant qu'elles ne dispersent leurs graines!

### **CPIE des Pays de l'Oise**

6/8 rue des Jardiniers - 60300 SENLIS

Tél.: 03 44 31 32 64 contact@cpie60.fr

